

Circulaire n° 4308 du 08/02/2013

Echéancier des opérations à effectuer pour :

- l'appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2012-2013)
- l'appel aux candidatures pour les emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2012-2013)
- l'appel aux candidatures pour les emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Ecoles supérieures des arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2012-2013)
- l'appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2012-2013)

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
X Fédération Wallonie- Bruxelles ☐ Libre subventionné ☐ libre confessionnel ☐ libre non confessionnel)	Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Aux Directeurs des Ecoles supérieures des arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
Officiel subventionné	
☐ Niveaux : Hautes Ecoles et Ecoles supérieures des Arts	

Type de circulaire			
X Circulaire administrative			
Circulaire informative			
Période de validité			
i ei iode de vandite			
X A partir du 8/02/2013 au			
Documents à renvoyer			
X Oui			
Date limite :			
Voir dates figurant dans la circulaire			
Mot-clé :			
Appel aux candidats – Hautes Ecoles – Ecoles supérieures des Arts			
Signataire			
Ministre /		Direction générale des p on Wallonie – Bruxelles	personnels de l'enseignement organisé par
	Monsieur Julien NICAISE Directeur général		
Personnes de contact			
Service ou Association	: Direction	n de la Carrière	
Nom et prénom		Téléphone	Email
Duvivier Murielle		02/413 23.95	murielle.duvivier@cfwb.be
minimum			Parameter
Service ou Association :			
Nom et prénom	•	Téléphone	Email

OBJET : Echéancier des opérations à effectuer pour :

- l'appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions de rang 1 à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2013-2014)

academique 2013-2014)

- l'appel aux candidatures pour les emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Hautes Ecoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique

2013-2014)

- l'appel aux candidatures pour les emplois du personnel administratif à pourvoir dans les Ecoles supérieures des arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année

académique 2013-2014)

- l'appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions à pourvoir dans les Ecoles supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année

académique 2013-2014)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli une note explicative reprenant les différentes opérations, ainsi que leurs délais de réalisation pour mener à bien les appels repris

sous objet.

Ainsi que vous le constaterez à sa lecture, la réalisation et le phasage de ces opérations s'inscrivent dans la continuité de ce qui avait été convenu lors des années académiques 2009-2010 et 2010-2011 au cours des réunions tenues à l'administration.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de :

Madame Murielle DUVIVIER: 02/413.23.95

Mes services restent à votre disposition.

Julien NICAISE

Directeur général,

Date de réalisation	Opérations à effectuer	
	HAUTES ECOLES	ECOLES SUPERIEURES DES ARTS
	Article 21 du décret du 24/07/97 20/12/2001	Article 99 alinéa 3 du décret du
18 février 2013 au PLUS TARD	Transmission au Gouvernement de la liste des emplois vacants par courrier postal et par courrier électronique (pas de PDF) à jean-marc.gaspard@gov.cfwb.be	
	Georges.SIRONVAL@gov.cfwb.be	Xavier.DUPONT@gov.cfwb.be
20 février 2013	L'Administration, avec le Cabinet - finalise la liste des emplois - complète les appels - envoie au Moniteur	
	PERSONNEL ADMINISTRATIF la numérotation des emplois est conçue comme suit : • 1er élément : PA (personnel administratif) • 2ème élément : l'année (13) • 3ème élément : le numéro de la Haute Ecole (1 : Haute Ecole de Bruxelles, 2 : Haute Ecole « Paul Henri Spaak », 3 : Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut, 4 : Haute Ecole « Charlemagne », 5 : Haute Ecole « Robert Schuman », 6 : Haute Ecole « Albert Jacquard ») ou de l'Ecole supérieure des Arts(1=CRB ; 2=CRL ; 3=ARTS² ; 4=La Cambre ; 6=INSAS) • 4ème élément : le numéro de la fonction	

	HE La numérotation des emplois est conçue comme suit: • 1er élément : l'année (13) • 2ème élément : le numéro de la Haute Ecole (1 : Haute Ecole de Bruxelles, 2 : Haute Ecole « Paul Henri Spaak », 3 : Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut, 4 : Haute Ecole « Charlemagne », 5 : Haute Ecole « Robert Schuman », 6 : Haute Ecole « Albert Jacquard »). • 3ème élément : le numéro de la fonction, à savoir « 1 » pour maître de formation pratique « 2 » pour maître assistant « 3 » pour chargé de cours • 4ème élément : le numéro d'ordre	ESA La numérotation est conçue comme suit et dans l'ordre : aa.e.f.d.c.nn aa : année civile en cours (13) e : n° de l'école (1=CRB; 2=CRL; 3=ARTS²; 4=La Cambre; 6=INSAS) f : n° de la fonction 1=accompagnateur 2=assistant 3=chargé d'enseignement 4=professeur type court 5=professeur type long 6=conférencier d : n° d'identification du domaine 1=APVE (Arts Plastiques, Visuels et de l'Espace) 2=MUS (Musique) 3=TAP (Théâtre et Arts de la Parole) 4=ASTDC (Arts du Spectacle et Techniques de Diffusion) c : n° d'identification de la catégorie 1= Cours Artistiques 2= Cours Généraux 3= Cours Techniques nn : numérotation continue pour les différents postes vacants répondant aux critères précédents
1 ^{er} mars 2013	Publication des appels au Moniteur Belge Art.5, al.3 D 20.06.08 (PA)	
	Art.22, al.1er D 24.07.1997	Art. 100, al.1er D 20.12.2007
19 jours calendrier à dater de la publication au M.B.	Durée de valid Art.23, 4° D24.07.97	lité des appels Art.102, Al.1er, 5°D20.12.2001

	Doggiona do Laco	adidatumas saindás	
Clôture du dépôt des	Art.23, 3°D24.07.1997	ndidatures scindés Art. 102, D20.12.2001	
candidatures	111.20, 0 521.01.1001	7Ht. 102, D20.12.2001	
Cachet de la Poste faisant foi,	Envoi à l'Administration :		
Le 19 mars 2013	- Acte(s) de candidature(s)		
	- Titre(s) de capacité (diplôme, expérience utile,) Envoi à l'Etablissement Envoi à l'Etablissement		
	- Copie de(s) candidature(s) et titre de		
	capacité	capacité	
	- Liste des publications scientifiques	- Projet pédagogique et artistique	
	- Justificatifs d'expériences professionnelles diverses	- Justificatifs d'expériences professionnelles diverses	
	Traitement des candidatures		
	ADMINISTRATION : Encodage - Vérification des titres - Expérience utile - Classement en 2 listes		
	Art.24,§2,al.2D24.07.1997	Art.104,§1,al.3 D20.12.2001	
	ETABLISSEMENT	ETABLISSEMENT	
	Liste de trois candidats	Rapport motivé pour chaque candidat retenu par	
	Rapport motivé	la Commission de recrutement	
	Réaffectation, changement d'affectation, extension de charge,	Réaffectation, changement d'affectation, extension de charge,	
17 mai 2013	•	ier et numérisé aux établissements	
Du 17 mai 2013 au 17 juin 2013	Poursuite du traitement des candidatures par les établissements		
		es CA et CGP	
Le 18 juin 2013	Envoi au Gouvernement, via l'Administration, des propositions de désignation		
		seignants)	
	Sous format « papier »		
	Ministère de la Communauté française Bd Léopold II, 44,		
	Bureau 3E318		
	1080 Bruxelles Et par « mail » (pas de PDE)		
	<u>Et par « mail » (pas de PDF)</u> jacqueline.anciaux@cfwb.be		
	christian.noiret@cfwb.be		
Du 18 juin 2013 au 28 juin 2013	Décisions	du Ministre	
y	L'Administration prépare les notifica	tions aux candidats ainsi qu'un tableau	
	de synthèse par établissement		
Du 28 juin 2013 au 9 juillet 2013	L'Administration notifie les décisions aux candidats et aux établissements		
Du 9 juillet au 9 septembre 2013	Dans les deux mois de la notificati	on de leur désignation, les candidats	

désignés adressent à l'administration leur extrait de casier judiciaire modèle 2